



ARRÊTE N° 2026 281 031

Arrêté de voirie portant permission de voirie

Le Maire de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO SUD, représentée par BASCOUZARAIX Thomas, sise 19 avenue Manon Cormier 33530 BASSENS en date du 24 février 2026, demandant **l'autorisation de réaliser une tranchée transversale 8m sous voirie et sous accotement 10m.**

Rue Robinière sur la commune de La Rochefoucauld-en-angoumois ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 – Prescriptions techniques particulières.

ACCES AVEC ABAISSEMENT DES BORDURES DE TROTTOIRS :

L'accès sera réalisé à l'emplacement défini sur le plan annexé au présent arrêté.

Il sera réalisé avec une structure identique au trottoir adossé conformément au procédé décrit dans la demande et mis en œuvre dans les règles de l'art.

La structure de chaussée sera reconstituée au droit de l'abaissement.

L'arête supérieure des bordures sera arasée à la cote + 2 centimètres par rapport à la cote du fil d'eau du caniveau et le trottoir présentera une pente dirigée vers la rive de chaussée égale à 2 %.

Le gâchage de mortier sur la chaussée est strictement interdit.

Le pétitionnaire sera tenu de réparer tous les dommages qui auraient pu être causés à la chaussée.

ARTICLE 3 – Autorisation d'entreprendre – Ouverture de chantier :

La demande sera adressée, conformément à l'article L115-1 du Code de la voirie routière, aux maires de la ou des communes concernées. Le maire a deux mois maximum pour formuler sa réponse.

Dans tous les cas, si les travaux n'ont pas fait l'objet d'une procédure de coordination, le service gestionnaire de la route, ou le maire, peuvent, dans leur autorisation d'entreprendre les travaux, fixer une période d'exécution différente de celle proposée par le pétitionnaire. Ils peuvent, en outre, fixer dans cette autorisation une fin d'exécution du chantier.

ARTICLE 4 – Sécurité et signalisation de chantier.

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 5 – Ouverture et fin de chantier, récolement et délai de garantie :

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de **30 jour calendaire.**

L'ouverture de chantier est fixée au **lundi 9 mars 2026** comme précisée dans la demande.

À la fin du chantier, le pétitionnaire ou son représentant fera une demande de réception des travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6 – Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de

contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 – Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

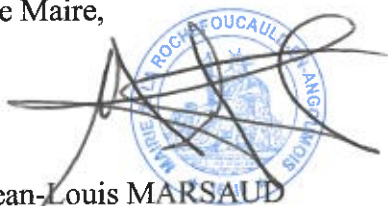
La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Fait à la Rochefoucauld-en-angoumois, le 27 février 2026

Le Maire,


Jean-Louis MARSAUD

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de La Rochefoucauld-en-angoumois pour attribution ;

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : BASCOUZARAIX Prénom : THOMAS
Dénomination : ENSIO SUD Représenté par :
Adresse Numéro : 19 Extension : Nom de la voie : AVENUE MANON CORMIER
Code postal 33530 Localité : BASSENS Pays : FRANCE
Téléphone 0618952449 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ensiosud.contact@enedis16 @ ensio.eu

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : QUENTIN Prénom : BASTIEN
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
Code postal 17300 Localité : ROCHEFORT Pays :
Téléphone 0656652675 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : Rue Robinière
Code postal 16110 Localité : La Rochefoucauld en Angoumois

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : FOUILLE ET TERRASSEMENT SOUS ACCOTEMENT ET VOIRIE POUR RACCORDEMENT
AU RESEAU ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 09032026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 030

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 030 Date de début de réglementation 09032026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Circulation alternée

interdiction de stationner sur 5 places de stationnement

Autres prescriptions :

TRAVAUX A PARTIR DU 09/03/2026 SUR 4 JOURS

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 2 4 0 2 2 0 2 6

Nom : BASCOUZARAIX Prénom : THOMAS Qualité : CHEF DE PROJET

**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : **BASCOUZARAI** Prénom : **THOMAS**
Dénomination : **ENSIO SUD** Représenté par :
Adresse Numéro : **19** Extension : Nom de la voie : **AVENUE MANON CORMIER**
Code postal **33530** Localité : **BASSENS** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0618952449** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **ensiosud.contact@enedis16** @ **ensio.eu**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **QUENTIN** Prénom : **BASTIEN**
Adresse Numéro : **2** Extension : Nom de la voie : **BOULEVARD ARISTIDE BRIAND**
Code postal **17300** Localité : **ROCHEFORT** Pays :
Téléphone **0656652675** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : **15** Extension : Nom de la voie : **Rue Robinière**
Code postal **16110** Localité : **La Rochefoucauld en Angoumois**
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application **09032026** Durée d'application (en jours calendaires) : **030**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☒

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☒ Autres (à préciser) ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	 mètres	 mètres
Tranchée transversale	0 0 8 mètres	0 1 0 mètres
Fonçage	 mètres	 mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☒ : **VEHICULES DE CHANTIER**

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le : 2 4 0 2 2 0 2 6 BASSENS

Nom : BASCOUZARAIX Prénom : THOMAS Qualité : CHEF DE PROJET

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Département :
CHARENTE

Commune :
LA ROCHEFOUCAULD-EN-
ANGOUMOIS

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 21/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

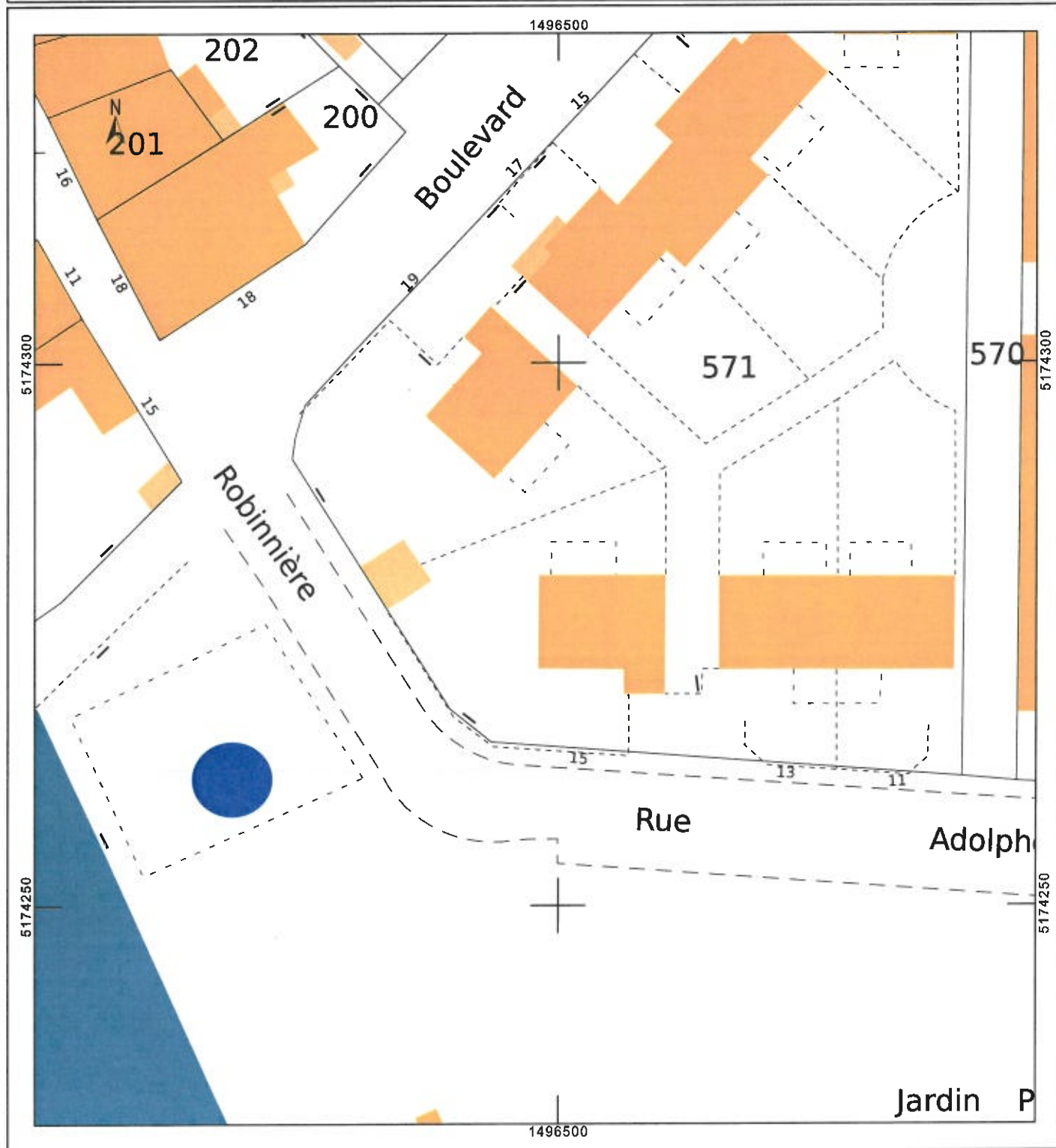
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

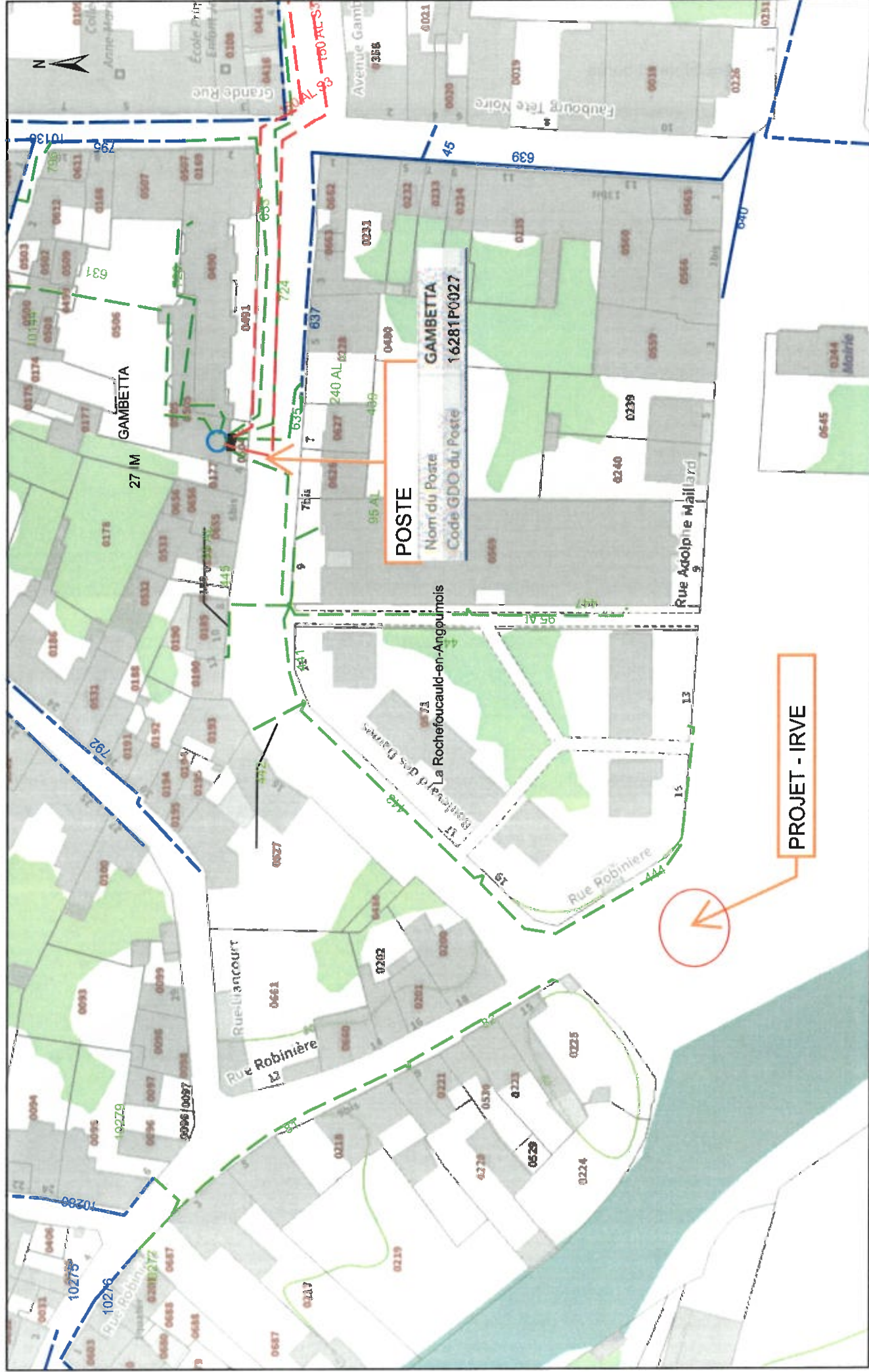
cadastre.gouv.fr

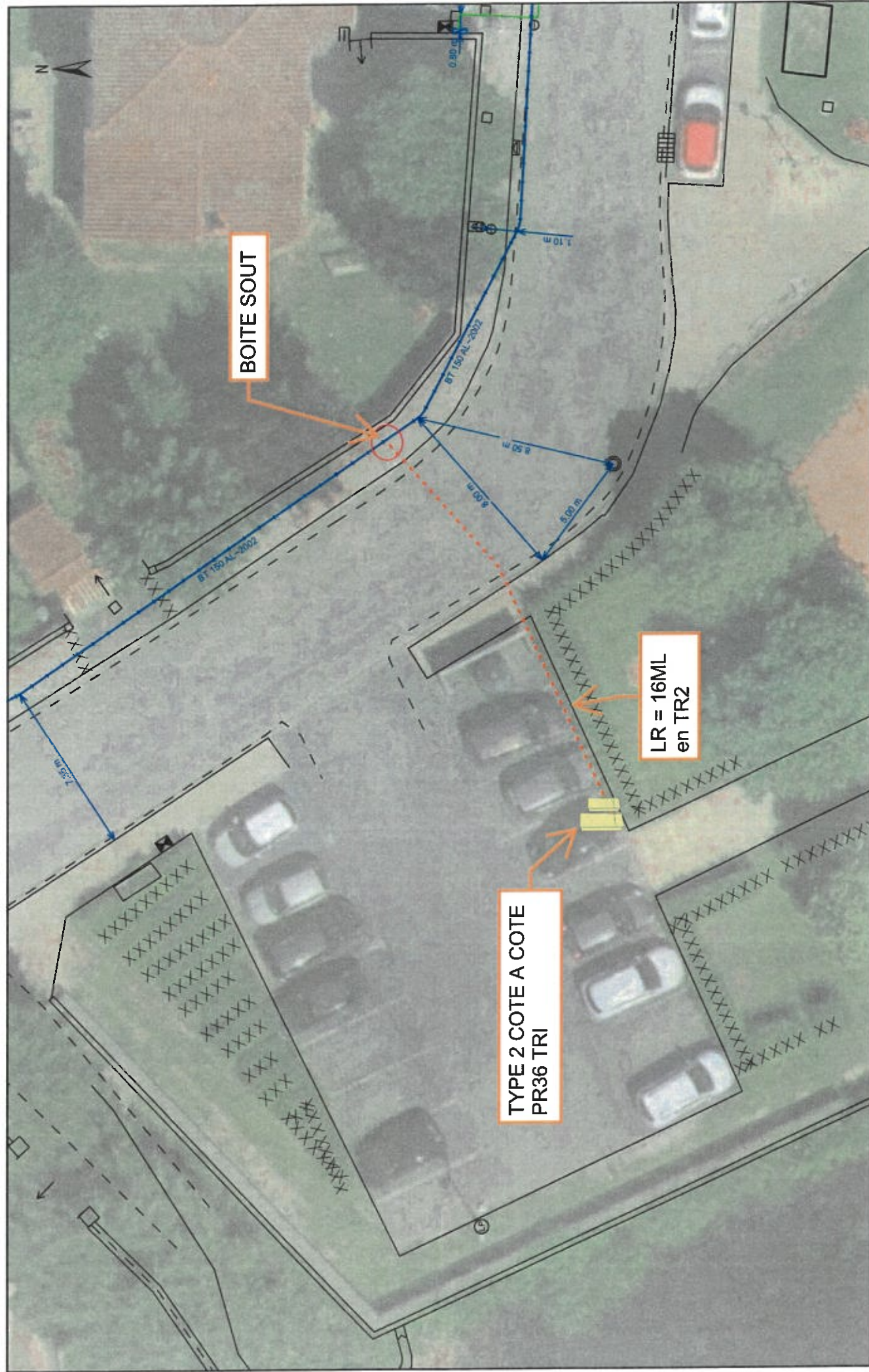
projet sur le domaine public



- **Rue Robinière : 1 borne**







Raccordement au Réseau

Aérien

- ☒ S6737504 - Raccord réseau nu
- ☐ S6737640 - Raccord réseau torsadé

Aéro-sout

- ☐ S6732130 - Manchon 25-35
- ☐ S6880540 - Protection aérosout

Souterrain

- ☒ S6790133 - Boite DDI
- ☐ S67771704 - Raccord RMBT
- ☐ S67771706 - Raccord RMBT fusible

Cable

- | | |
|---|------|
| ☐ S6148108 - Cable 2*35 Alu | 0 m |
| ☒ S6148162 - Cable 4*35 Alu | 19 m |
| ☐ S6125115 - Cable 4*25 Alu | 0 m |
| ☐ S6023866 - Cable 2*35 Cuivre | 0 m |
| ☐ S6023907 - Cable 4*35 Cuivre | 0 m |

Bornes

- ☐ S6980921 - Borne type 2 mono G1
- ☐ S6980924 - Borne type 2 mono G3
- ☐ S6980923 - Borne type 2 tri G1
- ☒ S6980926 - Borne type 2 tri G3
- ☐ S6980922 - Borne dos à dos mono G1
- ☐ S6980925 - Borne dos à dos mono G3
- ☒ S6980805 - Borne de coupure
- ☒ S6980882 - Kit passage en tri
- ☒ S6980818 - Grille de repiquage

Tableau de comptage

Compteur

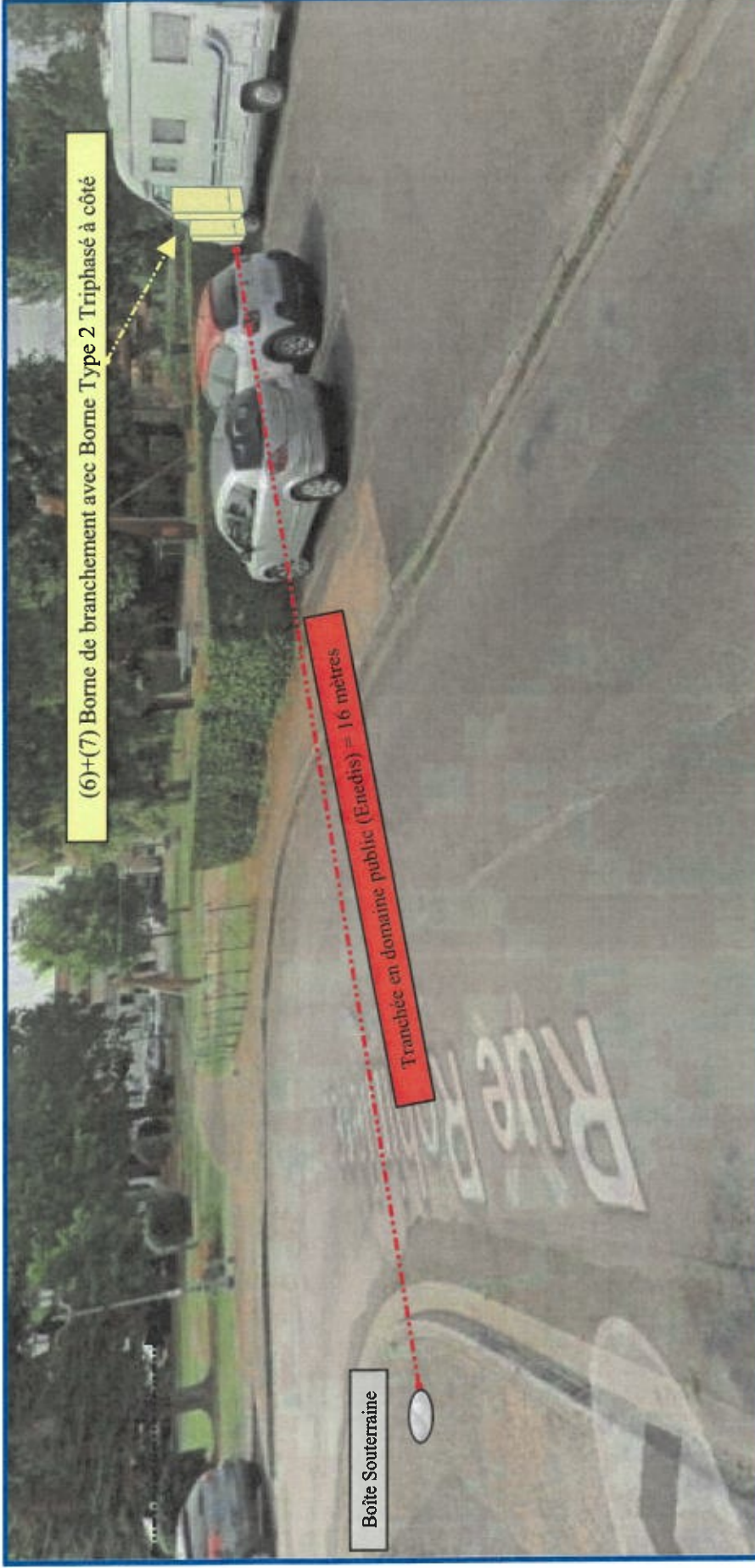
- ☒ S4074058 - Compteur tri G3
- ☐ S4074060 - Compteur mono G3
- ☐ S4074062 - Compteur tri G1
- ☐ S4074061 - Compteur mono G1

Disjoncteur

- ☐ S6930064 - Disj mono type S
- ☐ S6930067 - Disj tri type S
- ☐ S6930046 - Disj mono non sélectif
- ☐ S6931013 - Disj mono non différentiel
- ☐ S6931023 - Disj tri non différentiel

Autre

- ☐ S6910154 - Goulotte plastique
- ☐ S6910322 - Pied de Goulotte
- ☐ S6981155 - Panneau mono sans CC
- ☐ S6981220 - Panneau tri sans CC
- ☐ S6981210 - Panneau mono avec CC
- ☐ S6981222 - Panneau tri avec CC



Raccordement de Type 2 : Liaison en domaine privé à réaliser par vos soins (La responsabilité d'Enedis s'arrête au niveau du disjoncteur installé en limite de propriété)	
Info client : (Puissance maxi : 36 KVA soit 60A par phase en triphasé)	**** Photo non contractuelle ****
(6) Borne de branchement Enedis triphasé : Coffret sur socle Enedis en triphasé	
(7) Borne type 2 triphasé : Coffret sur socle en triphasé avec compteur Triphasé + disjoncteur triphasé à l'intérieur	
Nom de fichier : W:I / LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	
DESCRIPTIF DES TRAVAUX	
Branchement individuel neuf en soutirage	
73541319	
Chargé d'étude : DECHAINED Marie	Date : 03/06/2025

Enedis

Agence Raccordements et Relation Clients
2 Boulevard Aristide Briand - 17300 ROCHEFORT
Tél pour les particuliers : 09 70 83 19 70, choix 1
Tél pour les professionnels : 09 70 83 29 70, choix 1

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 PARIS LA DEFENSE Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

